

COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JUIN 2020

PRESIDENTE DE SEANCE : Mme HOCHART Donata, Maire

Présents : HOCHART Donata, Maire – PAW Renée - CIURYS Christophe – BIELKIN Laurence - FOURNIER Guillaume – HENOT Dominique – BOURGEOIS Carnot – BUYCK Isabelle , Adjoint – BAVYE Raymond – CHAUAUDRA Evelyne – PRZYBOROWSKI LAMPIN Brigitte – TANGHE Jacques – TOUIL Marie-Claude – PEZE Bruno – MERESSE Marie-Hélène – DEGAND Daniel – BOUDAUD Fouad – PORZYCKI Philippe – PAYEN Rémi – TAVERNESE Audrey – MINOT Grégory – BOUKHRISS Mamoun – GALLET Ophélie - JANCZAK Stanislas – TIERTANT Stéphanie – MONTEVILLE Georges-Marie, Conseillers Municipaux

Mme TINEBILAL Sabrina, Conseillère Municipale, arrivée avant point 2

Mme BOULHEMZE Marie-Laure, Conseillère Municipale, arrivée avant point 4
(toutes deux excusées, avaient donné procuration)

Absent excusé ayant donné procuration : COINTE Arnaud, Conseiller Municipal

Secrétaire : TOUIL Marie-Claude, Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 06/2020 du 9 mars 2020 portant sur le remboursement d'un sinistre,
- Décision n° 07/2020 du 12 mars 2020 attribuant le marché de fourniture et pose de petits jeux sur le territoire communal,
- Décision n° 08/2020 du 15 avril 2020 portant sur la fourniture de consommables informatiques
- Décision n° 09/2020 du 15 avril 2020 portant sur l'acte d'occupation temporaire de l'immeuble sis 15 rue Jean Jaurès,
- Décisions n° 10 - 11 et 12/2020 des 30 avril et 5 mai 2020, portant sur le remboursement de sinistres,
- Décision n° 13/2020 du 5 mai 2020 portant sur le marché-accord cadre, relatif aux travaux d'entretien et de petite réparation de voirie et de trottoir,
- Décision n° 14/2020 du 5 mai 2020 décidant d'un avenant à l'acte d'occupation temporaire de l'immeuble sis 57 rue Pasteur.

2/ DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Il peut toutefois pour des raisons d'ordre pratique, déléguer tout ou partie de ses attributions au maire.

Afin de simplifier la gestion des affaires de la commune, Madame le Maire est chargée par délégation du Conseil Municipal, de prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (29 voix Pour dont 2 procurations).

**Suite aux élections municipales du 15 mars 2020
et suite à son installation en date du 28 mai 2020,
le Conseil Municipal a été invité à élire ou désigner ses représentants
auprès de commissions et autres structures.**

3/ ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et comprend en outre des membres issus du Conseil Municipal.

Le Maire, nouvellement élu, devient Président de plein droit du CCAS.

Les membres du Conseil Municipal ont été invités à élire, à bulletin secret, leurs 5 représentants au sein du CCAS, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

La liste « Unis pour Fouquières », seule liste candidate, a recueilli l'unanimité (29 voix Pour dont 2 procurations).

Ont été élus les représentants du Conseil Municipal :

- Mme HENOT Dominique, Adjointe au Maire
- Mme BUYCK Isabelle, Adjointe au Maire
- Mr FOURNIER Guillaume, Adjoint au Maire
- Mme CHAVAUDRA Evelyne, Conseillère Municipale
- Mme PRZYBOROWSKI Brigitte, Conseillère Municipale

Avant le point n° 4, Madame le Maire a sollicité des membres du Conseil Municipal, l'autorisation de poursuivre le vote des points suivants, non plus à bulletin secret, mais à main levée.

Le Conseil a donné son accord à l'unanimité (29 voix pour dont 1 procuration).

4/ DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

La Caisse des Ecoles est administrée par le Comité de la Caisse des Ecoles.

Le Maire nouvellement élu devient Président de plein droit de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil Municipal a été invité à désigner en son sein deux membres titulaires, chargés de siéger au Comité de la Caisse des Ecoles.

Madame le Maire a fait appel à candidature et a donné connaissance de la présentation de deux listes.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au décompte des voix, a constaté :

La liste « Unis pour Fouquières » soit Mme HENOT Dominique et Mme MERESSE Marie-Hélène, a obtenu 26 voix (dont 1 procuration).

La liste « Fouquières-lès-Lens, c'est vous » soit Mme TIERTANT Stéphanie, a obtenu 3 voix.

Ont été désignées représentantes du Conseil Municipal au sein du Comité de la Caisse des Ecoles :

Mme HENOT Dominique, Adjointe au Maire

Mme MERESSE Marie-Hélène, Conseillère Municipale.

5/ ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Conseil Municipal a été invité à élire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, les membres représentant la commune, au sein de la Commission d'Appel d'Offres, qui intervient dans l'attribution des marchés publics.

Ces membres sont au nombre de 5 titulaires et 5 suppléants, conformément aux articles L.1414-2 et L.1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La liste « Unis pour Fouquières », seule liste candidate, a obtenu 27 voix Pour dont 1 procuration et 2 voix contre.

Ont été élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

PRESIDENTE : HOCHART Donata, Maire

MEMBRES TITULAIRES :

- PAW Renée, Adjointe au Maire
- PEZE Bruno, Conseiller Municipal
- TANGHE Jacques, Conseiller Municipal
- TOUIL Marie-Claude, Conseillère Municipale
- BAVYE Raymond, Conseiller Municipal

MEMBRES SUPPLEANTS :

- BIELKIN Laurence, Adjointe au Maire
- PORZYCKI Philippe, Conseiller Municipal
- BUYCK Isabelle, Adjointe au Maire
- HENOT Dominique, Adjointe au Maire
- BOUKHRISS Mamoun, Conseiller Municipal

6/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Le Conseil Municipal a été invité à élire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, les membres représentant la commune, au sein de la Commission de Délégation de Service Public, chargée d'examiner les candidatures et analyser les offres, dans le cadre d'une délégation de gestion de service.

Ces membres sont au nombre de 5 titulaires et 5 suppléants, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La liste « Unis pour Fouquières », seule liste candidate, a obtenu 27 voix Pour dont 1 procuration et 2 voix contre.

Ont été élus membres de la Commission de Délégation de Service Public:

PRESIDENTE : HOCHART Donata, Maire

MEMBRES TITULAIRES :

- PAW Renée, Adjointe au Maire,
- PEZE Bruno, Conseiller Municipal
- TANGHE Jacques, Conseiller Municipal
- TOUIL Marie-Claude, Conseillère Municipale
- BAVYE Raymond, Conseiller Municipal

MEMBRES SUPPLEANTS :

- BIELKIN Laurence, Adjointe au Maire
- CHAVAUDRA Evelyne, Conseillère Municipale
- PRZYBOROWSKI Brigitte, Conseillère Municipale
- HENOT Dominique, Adjointe au Maire
- BOURGEOIS Carnot, Adjoint au Maire

7/ DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRE ET SUPPLEANT AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Les membres du Conseil Municipal ont été invités à désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, représentant la commune au Comité National d'Action Sociale.

La liste « Unis pour Fouquières » a présenté deux candidats, qui ont recueilli 27 voix Pour dont 1 procuration et 2 voix Contre.

Ont été désignés afin de représenter la commune, au sein du CNAS :

- Madame BOULHEMZE Marie-Laure, Conseillère Municipale, déléguée titulaire,
- Monsieur FOURNIER Guillaume, Adjoint au Maire, délégué suppléant.

8/ DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE L'USINE RECYTECH

Madame HENOT Dominique, Adjointe au Maire, a été désignée afin de représenter la Commune lors des réunions de la Commission de Suivi de Site de l'usine RECYTECH à Fouquières.

Votes : 27 voix Pour dont 1 procuration et 2 voix Contre.

9/ DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE L'USINE SOTRENOR A COURRIERES

Madame PAW Renée, Adjointe au Maire, a été désignée afin de représenter la Commune lors des réunions de la Commission de Suivi de Site de l'usine SOTRENOR à Courrières.

Votes : 27 voix Pour dont 1 procuration et 2 voix Contre.

10/ DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité (29 voix Pour dont 1 procuration) :

- Mr MONTEVILLE Georges-Marie, Conseiller Municipal, membre de la liste « J'aime Fouquières », en qualité de titulaire,

- Mr PAYEN Rémi, Conseiller Municipal, membre de la liste « Unis pour Fouquières », en qualité de suppléant.

Chargés des questions de défense au sein de la Commune, ils seront amenés à relayer les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil Municipal et des habitants de la ville.

11/DESIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS

Le Conseil Municipal a désigné Madame HOCHART Donata, Maire, afin de représenter la commune au sein du collège électoral de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais. Madame HOCHART a obtenu 27 voix Pour dont 1 procuration et 2 voix Contre.

12/ DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN D'EURALENS

La Commune est adhérente à l'association EURALENS, elle dispose à ce titre d'un représentant au sein de son Assemblée Générale.

Le Conseil Municipal a désigné Madame HOCHART Donata, Maire, afin de représenter la commune auprès de l'association EURALENS.

Votes : 27 voix Pour dont 1 procuration et 2 voix Contre.

13/ DESIGNATION DES MEMBRES AU COMITE TECHNIQUE ET AU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le Conseil Municipal a été invité à désigner parmi ses membres, 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants, afin de siéger au :

- Comité Technique, instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,
- CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des agents dans leur travail.

La liste « Unis pour Fouquières », seule liste candidate, a obtenu 27 voix Pour dont 1 procuration et 2 voix contre.

Seront représentants du Conseil Municipal, auprès du Comité Technique et du CHSCT :

DELEGUES TITULAIRES :

Madame PAW Renée, Adjointe au Maire

Madame BIELKIN Laurence, Adjointe au Maire

Madame TOUIL Marie-Claude, Conseillère Municipale

DELEGUES SUPPLEANTS :

Madame BUYCK Isabelle, Adjointe au Maire

Monsieur BAVYE Raymond, Conseiller Municipal

Monsieur FOURNIER Guillaume, Adjoint au Maire.

14/ RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Après le renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être constituée.

Cette commission, sous la présidence du Maire ou d'un Adjoint Délégué, assiste les services fiscaux dans la détermination des valeurs locatives foncières des locaux d'habitation, servant de base aux impôts directs locaux.

Il a été soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal, une liste de contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Cette liste comportant 32 personnes proposées pour siéger en commission, et consultable en mairie, a été adoptée 26 voix Pour dont 1 procuration – 2 voix Contre et 1 abstention.

La liste sera ainsi transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques, qui désignera 16 commissaires (soit 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants).

15/ REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

La loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit un régime indemnitaire pour les élus. Les indemnités sont régies par les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L2123-22 modifié stipule que les conseils municipaux peuvent voter des majorations d'indemnités de fonction aux élus, notamment par son alinéa 5 se rapportant aux communes attributaires de la dotation de solidarité urbaine, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020 et l'installation du Conseil Municipal intervenue le 28 mai 2020, il appartient aux membres du Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités du Maire, des 7 Adjoints, de 4 Conseillers Municipaux Délégués, pour l'exercice de leurs fonctions.

Après avoir délibéré sur l'enveloppe indemnitaire globale, le Conseil Municipal a décidé les indemnités de fonctions aux élus, calculées comme suit :

Maire : 65 % Indice Brut 1027 - 7 Adjoints : 22 % Indice Brut 1027

Ce qui permet d'attribuer une indemnité de 4.50 % Indice Brut 1027 à 4 Conseillers Municipaux Délégués.

Cette décision a été adoptée 26 voix Pour dont 1 procuration – 2 voix Contre et 1 Abstention.

Suite à l'approbation du Conseil Municipal, Madame le Maire, à l'issue de la réunion, a pris quatre arrêtés déléguant une partie de ses fonctions à Monsieur DEGAND Daniel, Monsieur PEZE Bruno, Monsieur BAVYE Raymond et Madame CHAUDAUDRA Evelyne.

16/ COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE –ANNEE 2019

17/ COMPTE DE GESTION DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2019

18/ COMPTE DE GESTION DU BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2019

Ont été présentés au Conseil Municipal les comptes de gestion de la Commune, de la Zone Industrielle et du budget « Energies Renouvelables », dressés pour l'exercice 2019, par Monsieur le Trésorier Municipal.

Ces trois comptes de gestion ont été approuvés 26 voix Pour dont 1 procuration - 2 voix Contre et 1 Abstention.

Avant de passer aux points 19 -20 et 21, Madame le Maire a demandé à Madame BIELKIN Laurence, Adjointe au maire, de prendre la présidence de la séance. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité : 29 voix Pour dont 1 procuration.

Hors la présence de Madame HOCHART Donata, Maire, ont été présentés par Madame BIELKIN Laurence, Adjointe au Maire, les comptes administratifs Exercice 2019 de la Commune, de la Zone Industrielle et du budget « Energies Renouvelables ».

19/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DES RESULTATS - ANNEE 2019

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	8 891 009.97 €
Dépenses :	5 161 500.29 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	3 729 509.68 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	11 161 910.85 €
Dépenses :	2 867 038.69 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	8 294 872.16 €

Compte tenu d'un reste à réaliser en investissement de 8 723 308.22 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 428 436.06 €, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 3 301 073.62 €.

Le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2019 qui est caractérisé par un excédent utilisable en 2020 est adopté : 25 voix Pour dont 1 procuration – 2 voix Contre et 1 Abstention.

20/ COMPTE ADMINISTRATIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE ET AFFECTATION DES RESULTATS – ANNEE 2019

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	168 689.88 €
Dépenses :	529.00 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	168 160.88 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes :	93 452.52 €
Dépenses :	23 447.44 €
L'excédent d'investissement s'élève à :	70 005.08 €

Le reste à réaliser en investissement pour l'année 2019, et reporté en 2020, s'élève à 70 005.08 €.

Le Compte Administratif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2019 est adopté à l'unanimité : 25 voix Pour dont 1 procuration – 2 voix Contre et 1 Abstention.

21/ COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET « ENERGIES RENOUVELABLES » et AFFECTATION DES RESULTATS – ANNEE 2019

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes :	62 779.57 €
Dépenses :	69.46 €
L'excédent de fonctionnement s'élève à :	62 710.11 €

Le Compte administratif pour le Budget « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2019 est adopté à l'unanimité : 25 voix Pour dont 1 procuration – 2 voix Contre et 1 Abstention.

A l'issue du vote des comptes administratifs, Madame le Maire a repris la Présidence et a remercié les membres du Conseil Municipal, pour leur confiance.

22/ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – ANNEE 2019

Les crédits perçus en 2019 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine, se sont élevés à 1 238 972€ et ont permis de financer :

- les sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune,
- les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,
- les centres de loisirs des mois d'avril, juillet, août et octobre 2019, à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,
- l'animation inter-classes des écoles à savoir les salaires des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire,
- le déploiement de l'ESPACE NUMERIQUE LOUVRE-LENS implanté à l'Ecole Primaire Jules Ferry, relais local du Centre de Ressources du Musée du Louvre-Lens (maintenance des locaux Concept Cyber-Base, mobilier, matériel informatique, rémunération de l'animateur de la Cyber-Base),
- les bourses aux étudiants et lycéens,
- la mise en sécurité et la mise en conformité des bâtiments publics,
- les travaux réalisés dans le cadre de la mise en accessibilité des locaux et espaces publics,
- l'embellissement de la ville.

Le Conseil Municipal a émis à l'unanimité un avis favorable au rapport d'utilisation précité (29 voix Pour dont 1 procuration).

23/ BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES – ANNEE 2019

Il a été présenté la liste des opérations immobilières successives réalisées en 2019. Les comptes rendus des délibérations, établis à l'issue des réunions de Conseil Municipal informaient des différentes opérations autorisées par le Conseil Municipal.

Pour rappel, ont été réalisées les acquisitions suivantes :

- Parcelle cadastrée AE 331, située rue du Général Leclerc,
- Parcelle cadastrée AL 626, sise Lot n° 6 Champ des Agaches,
- Parcelle cadastrée AL 627, sise Lot n° 7 Champ des Agaches,
- Parcelle cadastrée AL 628, sise Lot n° 8 Champ des Agaches,
- Parcelle cadastrée AL 630, sise Lot n°10 Champ des Agaches,
- Parcelle cadastrée AD 872 devenue AD 1530, située rues Chaumont/des Fusillés,
- Immeuble cadastré AB 1024, situé 24 rue Jean-Jacques Rousseau,
- Immeuble cadastré AB 406, situé 46 rue Pasteur,
- Immeuble cadastré AE 749, situé 162 rue du Général Leclerc.

Et ont été enregistrées les cessions suivantes :

- Immeuble cadastré AB 931, situé 17 rue Alexandre Bernard,
- Parcelle cadastrée AL 627, sise Lot n° 7 Champ des Agaches,
- Parcelles cadastrées AB 370-371-372-373-374-375-383-384 et partie AB 941, sises rue Pasteur, dans le cadre du projet de construction de logements par l'organisme COOPARTOIS.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté le bilan présenté (27 voix Pour dont 1 procuration et 2 Abstentions).

24/ RECAPITULATIF DES FORMATIONS SUIVIES PAR LES ELUS - ANNEE 2019

Le 22 septembre 2014, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal avait délibéré sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et déterminé les crédits ouverts à ce titre.

Chaque année, un tableau doit être annexé au Compte Administratif récapitulant les actions de formation des élus financées par la Collectivité.

En 2019, aucune formation n'a été suivie par les élus.

Les membres du Conseil Municipal ont pris acte et adopté le bilan présenté (27 voix Pour dont 1 procuration et 2 Abstentions).

25/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'INSERTION 3ID – ANNEE 2020

Le Conseil Municipal a décidé le renouvellement de la convention avec l'Association Intercommunale d'Insertion 3ID (brigades vertes) pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020. Les heures d'entretien des espaces, autorisées pour 1 000 heures, seront facturées au tarif horaire de 7.75 € TTC.

Cette décision a été adoptée 26 voix Pour dont 1 procuration et 3 voix Contre.

26/ AVENANT N° 3 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Par délibération du 12 juin 2012, avait été attribué le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, à l'entreprise DALKIA, dont l'offre s'élevait à la somme de 194 510.54 € HT par an.

Ce marché était passé pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2012, renouvelable trois fois un an, dans la limite maximale totale de huit ans.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19, la procédure de mise en concurrence pour le marché de chauffage des bâtiments communaux a été retardée.

Comme l'autorise l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020, article 2.2, Madame le Maire a proposé de prolonger le marché en cours.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (29 voix Pour dont 1 procuration), Madame le Maire à signer l'avenant n° 3, prolongeant le délai du marché de 4 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2020.

L'ensemble des deux avenants précédents plus le troisième avenant représentent un impact financier total de + 28 124.27 € HT, soit + 1.81 % par rapport au marché de base.

27/ ACQUISITION AUPRES DE MAISONS ET CITES, DES PARCELLES CADASTREES AC 228 ET AC 229 – SITUEES 18 ET 20 RUE HENRI LECLERCQ

Afin de permettre la réalisation d'un parking et ainsi faciliter le stationnement et la circulation des véhicules, rue Henri Leclercq, l'organisme Maisons et Cités à Douai avait été contacté afin d'obtenir la cession des parcelles cadastrées AC 228 et 229, situées respectivement 18 et 20 rue Henri Leclercq.

Le projet de cession a été validé au prix de 106 000 € Hors Taxes, par Maisons et Cités, qui se charge de la démolition des deux immeubles existants.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé l'acquisition des deux parcelles AC 228 et AC 229, d'une surface totale d'environ 703 m², au prix de 106 000€ HT, auxquels s'ajouteront les frais d'acte et éventuellement la TVA, s'il y a assujettissement.

Madame le Maire est autorisée à signer l'acte notarié à intervenir et cette décision est adoptée 26 voix Pour dont 1 procuration – 2 voix Contre et 1 Abstention.

28/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ANNEE 2020

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (29 voix Pour dont 1 procuration) l'attribution en 2020, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €, en faveur de l'association « Les Petits Chats Fouquièrois ».

L'association projette une campagne de stérilisation des chats libres, sur le territoire communal. Une convention est envisagée avec la Fondation « 30 Millions d'Amis ». La subvention permettra à l'association, de démarrer la campagne de stérilisation, dans l'attente de la convention à intervenir.

29/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS OPV AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble situé rue de la Sucrerie (ancien dispensaire de la Société de Secours Minière), est projetée l'instauration d'une mairie annexe avec des permanences centralisées mais aussi des salles de réunion afin de promouvoir les liens sociaux, dans des lieux dédiés aux échanges parentaux, associatifs, intergénérationnels, notamment sur le quartier du Transvaal et la Cité de l'Hôpital.

Considérant le montant estimatif des travaux s'élevant à la somme de 280 000 € HT, les membres du Conseil Municipal ont autorisé Madame le Maire à solliciter une subvention, au taux de 50 %, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers Prioritaires Politique de la Ville ». Cette décision a été adoptée à l'unanimité (29 voix Pour dont 1 procuration).

30/ CENTRES DE LOISIRS JUILLET ET AOUT 2020 : MODIFICATION DES TARIFS

Par délibération du 20 février 2020, le Conseil Municipal avait autorisé l'ouverture de centres de loisirs pendant les mois de juillet et août 2020, et en avait fixé les tarifs journaliers.

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de covid-19, afin de respecter les mesures de prévention et consignes de sécurité prônées par le gouvernement, nombre de sorties et activités de loisirs extérieures à la commune ne pourront pas être mises en place. Cela induit une diminution des frais supportés par la commune.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de répercuter ces effets en réduisant la participation financière journalière des parents et d'appliquer de nouveaux tarifs pour ces mois de juillet et août 2020, fixés comme suit :

PARTICIPATION JOURNALIERE PAR ENFANT DOMICILIE A FOUQUIERES :

Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide au temps libre de la CAF		Enfants ouvrant droit à l'aide au temps libre de la CAF	
- 1 ^{er} enfant	5.10 €	- 1 ^{er} enfant	5.00 €
- 2 ^{ème} enfant	4.90 €	- 2 ^{ème} enfant	4.80 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	4.70 €	- à partir du 3 ^{ème} enfant	4.60 €

PARTICIPATION JOURNALIERE PAR ENFANT DOMICILIE DANS UNE AUTRE COMMUNE :

Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide au temps libre de la CAF		Enfants ouvrant droit à l'aide au temps libre de la CAF	
- 1 ^{er} enfant	10.20 €	- 1 ^{er} enfant	10.00 €
- 2 ^{ème} enfant	9.80 €	- 2 ^{ème} enfant	9.60 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	9.40 €	- à partir du 3 ^{ème} enfant	9.20 €

Les autres dispositions émanant de la délibération du 20 février 2020 sont quant à elles inchangées.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (29 voix Pour dont 1 procuration).

31/ REMBOURSEMENTS DU CENTRE DE LOISIRS DE FEVRIER 2020

Trois enfants étaient inscrits au centre de loisirs du mois de février 2020 et n'ont pu le fréquenter comme il était prévu. Les justificatifs d'absence ont été fournis.

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (29 voix Pour dont 1 procuration) le remboursement des périodes d'absence justifiée, pour la somme de :

1^{ère} famille : 15.50 € 2^{ème} famille : 15.50 € 3^{ème} famille : 33.00 € Soit au total 64 €.

32/ SUBVENTIONS AUX ENFANTS CONTINUANT LEURS ETUDES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 : MODIFICATION

Par délibération du 9 décembre 2019, le Conseil Municipal avait décidé l'attribution d'une subvention, pour l'année scolaire 2019-2020, aux enfants continuant leurs études, soit 50 € par enfant de la 6^{ème} à la terminale, et 100 € par enfant fréquentant les classes universitaires et d'enseignement supérieur.

S'agissant des élèves fréquentant les classes de 6^{ème} à la terminale, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'y ajouter les classes menant à l'obtention d'un diplôme d'Etat dont la formation n'est pas dispensée dans le public, et dans le département du Pas-de-Calais.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (29 voix Pour dont 1 procuration).

33/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (29 voix Pour dont 1 procuration) de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer, à compter du 1^{er} juillet 2020, deux postes saisonniers d'adjoint technique - à temps complet - rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

34/ PERSONNEL COMMUNAL : PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ENFANTS DU PERSONNEL FREQUENTANT LES COLONIES DE VACANCES OU AUTRES

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (29 voix Pour dont 1 procuration) d'accorder le bénéfice d'allocations aux enfants du personnel qui fréquentent les colonies de vacances ou autres, d'en fixer les taux pour l'année 2020 conformément à la circulaire (NOR :CPAF1936852C) du 24 décembre 2019 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

35/ PERSONNEL COMMUNAL : DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS PARTICULIEREMENT MOBILISES DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Ont été rappelés les termes de l'article 11 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020, de la loi de finances rectificative pour 2020, et du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, instituant le versement d'une prime exceptionnelle COVID-19 aux agents publics particulièrement mobilisés afin de faire face à l'épidémie et assurer la continuité du service public.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'instaurer et de verser la prime exceptionnelle, aux agents concernés, selon les modalités suivantes :

- en raison de sujétions exceptionnelles et/ou du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail,
- à raison de 9.50 € par demi-journée travaillée,
- selon un versement unique, non reconductible.
- sous réserve d'établissement d'arrêtés individuels d'attribution.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (29 voix Pour dont 1 procuration).

36/ DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LES OPERATIONS DE RECENSEMENT – ANNEE 2021

La commune devra réaliser le recensement des habitants. Celui-ci se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. A cet effet, il a été proposé de désigner un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement, de la préparation de la collecte et de son suivi, notamment de l'encadrement au quotidien des agents recenseurs.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité (29 voix Pour dont 1 procuration) la création du poste de coordonnateur communal, ainsi que la base de la rémunération afférente à cet emploi.

QUESTIONS DIVERSES

Un état récapitulatif des actions menées par le Centre Communal d'Action Sociale, pendant la période de confinement, a été porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES